



La sélection d'une langue déclenchera automatiquement la traduction du contenu de la page.

Français

# Protocole sanitaire, fournitures, allocation et bourses... : l'essentiel de la rentrée scolaire 2021

Publié le 16 septembre 2021 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

Protocole sanitaire, fournitures, programmes scolaires, bac 2022, allocation de rentrée et bourses, droits et obligations des collégiens et lycéens, assurance, santé, cantine, calendrier des vacances scolaires... Tout ce qu'il faut savoir sur la rentrée scolaire 2021 avec *Service-Public.fr*.

## Le protocole sanitaire de la rentrée 2021

Protocole sanitaire non exigé, cours en présentiel, port du masque obligatoire en intérieur dès l'école primaire, brassage des classes limité, sports de contact interdits en intérieur... Le niveau 2 du protocole sanitaire publié en juillet s'appliquera dans l'ensemble des établissements scolaires de la France métropolitaine dès la rentrée scolaire, le 2 septembre 2021.

> [Le protocole sanitaire applicable dans les écoles, collèges et lycées](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15074) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15074)

## Vaccination et dépistage du Covid-19

Depuis le 15 juin 2021, la vaccination contre le Covid est ouverte aux mineurs de 12 à 17 ans inclus. Ils reçoivent le vaccin Pfizer-BioNTech ou Moderna, les deux vaccins autorisés aux mineurs par l'agence européenne des médicaments (EMA). L'autorisation d'un parent et l'accord oral de l'adolescent lors de l'injection sont toutefois nécessaires.

> [La vaccination s'ouvre aux adolescents de 12 à 17 ans dès le 15 juin](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14973) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14973)

> [Tests salivaires dans les écoles : comment ca se passe ?](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14720) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14720)

> [Autotests : les enfants de moins de 15 ans peuvent les utiliser](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14853) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14853)

## Fournitures scolaires

Pour les élèves de primaire, les collégiens et lycéens, le ministère de l'Éducation nationale a publié un modèle de liste de fournitures essentielles pour la rentrée 2021-2022.

> [Rentrée scolaire : quelle est la liste des fournitures ?](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15113) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15113)

## Évaluations scolaires nationales

Les évaluations nationales en français et en mathématiques pour les élèves entrant en classe de CP, CE1, 6e, seconde et CAP ont débuté le 13 septembre 2021.

> [Évaluations scolaires nationales de la rentrée 2021 : mieux accompagner les besoins des élèves](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15156) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15156)

## Programmes de la maternelle au lycée

Quels sont les programmes ? De la maternelle à l'école élémentaire en passant par le collège, le lycée général, technologique ou professionnel, retrouvez tout ce qu'il faut savoir grâce aux fiches pratiques de *Service-public.fr*.

> [Programme scolaire à l'école maternelle](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32926) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32926)

> [Programme scolaire à l'école primaire \(élémentaire\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24484) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24484)

> [Programmes et horaires au collège](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31099) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F31099)

> [Programmes et horaires au lycée général et technologique](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32924) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32924)

> [Programmes et horaires dans la voie professionnelle](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32925) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F32925)

## Allocation de rentrée scolaire (ARS)

Pour la rentrée 2021, l'allocation de rentrée scolaire (ARS) a été accordée aux familles ayant à charge un ou plusieurs enfants écoliers, étudiants ou apprentis nés entre le 16 septembre 2003 et le 31 décembre 2015 (inclus). Le versement a eu lieu le 17 août 2021, sauf à Mayotte et à la Réunion où l'aide a été versée le 3 août.

> [Allocation de rentrée scolaire 2021 \(ARS\) : pour qui, quand et combien ?](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15056) (https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15056)

> [Allocation de rentrée scolaire \(ARS\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1878) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1878)

> [Calculez votre droit à l'allocation de rentrée scolaire \(ARS\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R21206) (https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R21206)

## Aides financières pour la scolarité d'un élève

Toutes les aides financières pour la scolarité des élèves : bourse pour l'école élémentaire, bourse des collèges, des lycées, prime à l'internat...

> [Aides financières pour la scolarité](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N67)(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N67)

### Bourse pour l'école élémentaire

Certains départements peuvent vous accorder, sous conditions de ressources, une bourse de fréquentation scolaire. Pour cela, votre enfant doit être inscrit dans une école éloignée de votre domicile. Certaines communes peuvent également vous accorder une bourse si votre enfant fréquente une de leurs écoles.

> [Bourse pour l'école élémentaire](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1883)(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1883)

### Bourse des collèges

Pour l'année scolaire 2021-2022, les montants de la bourse des collèges sont de 35 €, 98 € ou 153 € par trimestre. Si vous y avez droit, vous devez faire la demande entre la rentrée scolaire et le 21 octobre 2021 (ou le 30 octobre si votre enfant est inscrit au Cned).

> [Bourse des collèges](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F984)(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F984)

### Bourse des lycées

Vous pouvez encore effectuer votre demande du 2 septembre au 21 octobre 2021 (demande en ligne ou papier).

> [Bourse de lycée : faites votre demande du 2 septembre au 21 octobre 2021 !](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14944)(https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14944)

### Prime à l'internat

Réservée aux collégiens et lycéens boursiers internes, la prime à l'internat évolue pour l'année scolaire 2021-2022. Elle varie dorénavant selon l'échelon de la bourse : de 327 € à 465 € pour un collégien et de 327 € à 672 € pour un lycéen.

> [Prime à l'internat : quels montants pour la rentrée 2021 ?](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15057)(https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15057)

### Droits et obligations des collégiens et lycéens

Règlement intérieur, cigarette, harcèlement... *Service-public.fr* détaille les droits et obligations du collégien et du lycéen.

> [Quels sont les droits et obligations du collégien ?](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1363)(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1363)

> [Quels sont les droits et obligations du lycéen ?](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1364)(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1364)

### Téléphone portable au primaire, collège et lycée

L'utilisation par les élèves du téléphone portable est interdite dans l'établissement pendant les cours et en dehors des cours (par exemple pendant les récréations).


> [Peut-on utiliser son téléphone portable à l'école primaire ?](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21316)(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21316)

> [Peut-on utiliser son téléphone portable au collège ou au lycée ?](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34038)(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F34038)

### Baccalauréat 2022

Dès la session 2022 du baccalauréat, les matières du tronc commun seront évaluées au contrôle continu. Les disciplines évaluées en contrôle continu intégral, sont l'histoire-géographie, les langues vivantes, l'EPS, l'enseignement scientifique pour la voie générale et les mathématiques pour la voie technologique, ainsi que l'enseignement de spécialité abandonné en fin de première. Les élèves qui entrent en première et en terminale en septembre 2021 sont donc concernés.

> [Baccalauréat](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10004)(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10004)

> [Ajustement pour le baccalauréat général et technologique à compter de la session 2022](https://www.education.gouv.fr/ajustement-pour-le-baccalaureat-general-et-technologique-compter-de-la-session-2022-324134)  (https://www.education.gouv.fr/ajustement-pour-le-baccalaureat-general-et-technologique-compter-de-la-session-2022-324134)

### Information des parents sur la scolarité de leur enfant

Chaque parent d'élève a le droit d'être informé de la scolarité de son enfant mineur, qu'il exerce ou non l'autorité parentale. Cette information se fait par la transmission de certains documents (éventuellement électronique ou via internet) mais aussi lors de rencontres entre parents et professeurs. Le ministère de l'Éducation nationale met à votre disposition tout au long de l'année la cellule nationale « Aide handicap École » et les cellules locales « École inclusive » pour vous répondre grâce à un numéro unique : le 0 805 805 110.

> [Information des parents à l'école primaire \(élémentaire et maternelle\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1391)(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1391)

> [Collège et lycée : information des parents sur la scolarité de leur enfant](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21287)(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F21287)

> [Parents d'élèves handicapés : l'école est à votre écoute au 0 805 805 110](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14359)(https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14359)

### Représentants des parents d'élèves

Les représentants des parents d'élèves à l'école primaire (école maternelle et élémentaire), au collège et au lycée sont des élus qui participent à la vie de l'établissement, notamment en facilitant les relations entre parents d'élèves et enseignants.

> [Représentants de parents d'élèves à l'école primaire \(maternelle et élémentaire\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1880)(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1880)

> [Représentants des parents d'élèves - Collège et lycée](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1389)(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1389)

 **A noter** : Les élections des représentants des parents d'élèves :

Pour l'année scolaire 2021-2022, les élections des représentants des parents d'élèves se déroulent le vendredi 8 octobre 2021 ou le samedi 9 octobre 2021. À La Réunion pour le second degré et à Mayotte, les élections se déroulent le vendredi 1<sup>er</sup> octobre 2021 ou le samedi 2 octobre 2021, compte tenu du calendrier scolaire de ces deux départements et régions d'Outre-Mer.

## Assurance scolaire

L'assurance scolaire couvre à la fois les dommages dont l'enfant serait l'auteur (responsabilité civile) et ceux qu'il pourrait subir (assurance individuelle-accidents corporels). C'est une assurance facultative, mais elle peut être obligatoire dans certaines circonstances (activités facultatives organisées par l'établissement scolaire, cantine...).

> [Assurance scolaire : est-ce obligatoire ?](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15115)(https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15115)

## Cantine

Variété des plats servis, portions adaptées, règles spécifiques pour le service de l'eau, du pain, du sel et des sauces... Pour les écoles primaires, la responsabilité de la restauration relève de la commune ou de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) alors que, pour les collèges et les lycées, cette responsabilité revient respectivement au département ou à la région.

> [Cantine scolaire à l'école primaire \(maternelle et élémentaire\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24570)(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F24570)

> [Peut-on obtenir une aide financière pour la cantine scolaire ?](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19294)(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F19294)

> La restauration scolaire  (https://www.education.gouv.fr/la-restauration-scolaire-6254)

## Santé de l'élève

Pour être scolarisé, un enfant doit obligatoirement être vacciné. Pendant sa scolarité, il bénéficie de bilans de santé et participe à des actions de prévention et d'éducation à la santé. Si l'enfant est malade pendant sa scolarité, la famille doit prévenir l'établissement, particulièrement s'il a une maladie contagieuse ou une maladie chronique qui nécessite des soins particuliers.

> [Santé à l'école primaire \(maternelle ou élémentaire\)](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1879)(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1879)

## Le sport à l'École, de la maternelle au lycée

L'activité physique et sportive contribue pleinement à l'éducation des enfants. Elle leur permet d'intégrer des règles communes, de prendre confiance en eux, de se découvrir tout en apprenant à mieux connaître leur corps. La pratique sportive véhicule des valeurs de solidarité, de respect, de volonté et d'excellence. Cette rentrée, une aide est accordée à certaines familles pour la prise d'une licence ou d'une adhésion d'un jeune de 6 à 18 ans auprès d'un club sportif.

> Le sport à l'École, de la maternelle au lycée  (https://www.education.gouv.fr/le-sport-l-ecole-de-la-maternelle-au-lycee-324434)

> [Pass'Sport : une aide pour la rentrée sportive de nombreux jeunes de 6 à 18 ans](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14916)(https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14916)

## Calendrier des vacances

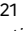
Les dates des vacances scolaires dépendent de la zone où se situe l'établissement scolaire. La France métropolitaine est divisée en 3 zones académiques auxquelles il faut ajouter l'académie de Corse.


> [Vacances scolaires : le calendrier pour 2021-2022](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14544)(https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A14544)

> [Les dates des vacances de Toussaint 2021](https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15125)(https://www.service-public.fr/particuliers/actualites/A15125)

> [Connaître le calendrier des vacances scolaires de votre département](https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51836)(https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R51836)

## Pour en savoir plus

• [Circulaire de rentrée 2021](https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo25/MENE2119494C.htm)  (https://www.education.gouv.fr/bo/21/Hebdo25/MENE2119494C.htm)  
*Ministère chargé de l'éducation*

• [Pédagogie, protocole sanitaire, égalité des chances... L'essentiel de la rentrée scolaire 2021](https://www.vie-publique.fr/eclairage/280707-rentree-scolaire-2021-niveau-general-respect-de-lautre)  (https://www.vie-publique.fr/eclairage/280707-rentree-scolaire-2021-niveau-general-respect-de-lautre)  
*Vie-publique.fr*

## Nos engagements

- Engagements et qualité
- Mise à disposition des données
- Partenaires
- Co-marquage

- [3939 Allo Service Public](#)

#### Nous connaître

- [À propos](#)
- [Aide](#)
- [Contact](#)

## RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Service Public vous informe et vous oriente vers les services qui permettent de connaître vos obligations, d'exercer vos droits et de faire vos démarches du quotidien.

Il est édité par la Direction de l'information légale et administrative et réalisé en partenariat avec les administrations nationales et locales.

- [legifrance.gouv.fr](#)
- [gouvernement.fr](#)
- [data.gouv.fr](#)

#### Nos partenaires

- 

[Plan du site](#) [Accessibilité : totalement conforme](#) [Accessibilité des services en ligne](#) [Mentions légales](#) [Données personnelles et sécurité](#) [Conditions générales d'utilisation](#) [Gestion des cookies](#)

Sauf mention contraire, tous les textes de ce site sont sous licence etalab-2.0